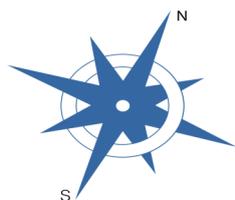


# LE FIL CONTINU



## ADEC-NS

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud

Organisme disposant du Statut consultatif spécial au Conseil Economique et Social de l'ONU

## Newsletter N°53 14 avril 2015

- L'ONU et la sécurité internationale..2
- Actualités économiques.....5
  - Coopération internationale.....5
  - Nouvelles technologies.....5
  - Energie et Environnement.....6
- Actualités de l'ADEC-NS.....6

### Citation ...

« Un monde uni ou le néant »



*Albert Einstein*

### Edito

L'Organisation des Nations Unies a été fondée en 1945 par 51 pays déterminés « à maintenir la paix et la sécurité internationale, à développer des relations amicales entre les nations, à promouvoir le progrès social, à instaurer de meilleures conditions de vie et à accroître le respect des droits de l'Homme ». Du fait de son statut unique à l'échelon international et des pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte, l'ONU dispose de moyens pour prendre les mesures nécessaires à la résolution d'un grand nombre de problèmes, et parmi ceux-là le plus important est certainement le maintien de la sécurité internationale.

Aujourd'hui, l'ONU compte 193 Etats membres et 2 Etats observateur. Quand l'organisation a été fondée en 1945, le but était avant tout de « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Aujourd'hui, elle prend en charge toute une série de missions distinctes les unes des autres.

Les principaux dangers qui menacent désormais nos sociétés ne se limitent plus aux guerres entre Etats, mais ont également pour nom la pauvreté, les maladies infectieuses, la dégradation de l'environnement, les guerres civiles, la prolifération nucléaire ou bien encore le terrorisme. Ainsi, les composantes de la sécurité internationale sont à la fois militaires et politiques, économiques, sanitaires et écologiques.

En prenant en compte toutes ces composantes, il est légitime de s'interroger sur le rôle joué par l'ONU dans le maintien de la sécurité internationale. Comment l'organisation s'y prend-t-elle ? Y parvient-elle ? Pour répondre à ces questions, cette semaine notre newsletter se penche sur les principales institutions de l'ONU et l'étendue de leurs missions.

Bonne lecture !  
L'équipe ADEC-NS

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud  
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4

Téléphone : 05 67 16 15 16

Télécopie : 05 61 39 89 34

Site Internet : [www.adecons.fr](http://www.adecons.fr)

# L'ONU et la sécurité internationale

La Charte des Nations Unies (1945) vise à fixer un code de bonne conduite en matière de relations internationales afin de préserver autant que possible la sécurité internationale. Le Préambule indique que les Etats membres souhaitent « *unir leur force pour maintenir la paix et la sécurité internationale* ». L'article 1 enchaîne en expliquant que l'organisation peut prendre des mesures collectives en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix. Elle peut, de ce fait, réprimer tout acte d'agression ou essayer de régler les différends de manière pacifique. L'usage de la force est a priori interdit (article 2). L'article 33 indique que les parties à tout différend doivent en rechercher la solution, avant tout, par des moyens pacifiques, notamment la négociation. L'article 51 autorise néanmoins le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, jusqu'à ce que le Conseil de Sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationale. Afin de garantir la sécurité internationale, l'ONU utilise les procédures de règlement pacifique du chapitre 6 ou met en œuvre le système de sécurité collective du chapitre 7.



## DES INSTITUTIONS VOUÉES AU MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Lors de sa création en 1945, l'ONU s'est dotée de six organes principaux : [l'Assemblée générale](#), [le Conseil de sécurité](#), [le Conseil économique et social](#), [le Conseil de tutelle](#) (qui a mis fin à ses activités en 1994), [la Cour internationale de Justice](#) chargée de régler, conformément au droit international, les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats et [le Secrétariat](#) qui est au service des autres organes principaux de l'ONU, dont il administre les politiques et les programmes. Nous allons ici nous pencher sur les organes fondamentaux.

### Le Conseil de Sécurité

La Charte confie au Conseil de Sécurité (art 24) la principale mission de garant de la sécurité internationale. Il peut, occasionnellement, être aidé par l'Assemblée Générale. Le Conseil de Sécurité a le pouvoir *d'enquêter sur tout différend*. C'est également lui qui constate l'existence d'une « *menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression* ». Cette qualification juridique de la situation est primordiale pour déterminer la marche à suivre. Le Conseil doit toujours chercher en premier lieu un règlement pacifique aux tensions internationales en recourant à la suggestion et à la persuasion. Il peut donc *ordonner des mesures provisoires* comme le cessez-le-feu. C'est ce qui a été fait, notamment, en 1949 entre Israël et les Etats arabes. Mais celles-ci ne peuvent être que des recommandations. Le Conseil peut aussi *imposer des embargos ou des sanctions de nature économique*. Il l'a notamment fait contre l'Irak après l'invasion du Koweït en 1990.

Les articles 42 et 43 donnent au Conseil *le pouvoir d'ordonner des sanctions militaires*. Mais ces articles n'ont jamais été employés car l'ONU ne dispose pas d'armée internationale capable de les prendre en charge. En revanche, le Conseil de Sécurité peut, et l'a fait à plusieurs reprises, *habiliter les Etats membres à utiliser la force*. Une force multinationale est alors constituée, comme ce fut le cas en Corée en juin 1950 ou en Irak avec l'opération Tempête du Désert de 1990. Un Comité d'Etat-major est chargé de conseiller le Conseil en ce qui concerne ses moyens d'ordre militaire. L'ONU peut également décider de l'envoi de **Casques Bleus**, chargés du maintien de la paix pour apaiser les tensions dans les zones perturbées. Ces forces permettent de calmer la situation afin de créer les conditions adéquates dans lesquelles un règlement pacifique peut être recherché.

### L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale n'a pas les mêmes pouvoirs de décision que le Conseil. Elle ne peut faire que des *recommandations* et autres *résolutions* non contraignantes. Elle peut néanmoins étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale et faire des recommandations au Conseil ou directement aux pays concernés. L'Assemblée Générale peut, depuis la Résolution Acheson de 1950, se substituer au Conseil de Sécurité si ce dernier n'a pas pu s'acquitter de sa responsabilité (à cause notamment de son incapacité à réunir l'unanimité). L'Assemblée peut alors se saisir elle-même par un vote à la majorité, ou par demande du Conseil. Cette résolution a été appliquée à plusieurs reprises, en Afghanistan en 1980 ou encore en Bosnie en 1992. Elle aurait pu être appliquée face à l'incapacité actuelle du Conseil de Sécurité à agir par rapport à la Syrie du fait du blocage de la Chine et de la Russie.

### Une nébuleuse institutionnelle, support de l'action des Nations Unies

Parce que la sécurité internationale ne se limite pas au règlement de conflits armés, l'ONU s'est dotée de plusieurs organes chargés de stabiliser certaines zones du monde afin de prévenir l'apparition de tout différend. Ces institutions cherchent à adresser les causes structurelles de conflits pour les éliminer à plus ou moins long terme. La coopération internationale est primordiale pour résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social ou humanitaire. C'est en coopérant que les nations parviendront à éliminer les facteurs qui menacent la stabilité des relations internationales. Le plus souvent cette coopération est prise en charge par l'Assemblée générale ou le [Comité Economique et Social \(ECOSOC\)](#). Il joue un rôle central dans les activités du système onusien et de ses agences spécialisées dans les domaines économique, social et environnemental, notamment par son rôle de supervision des organes subsidiaires et consultatifs. L'ADEC-NS a notamment le statut d'organisme consultatif auprès de ce Conseil. La nébuleuse institutionnelle des Nations Unies traite principalement les questions de désarmement, de protection des droits de l'Homme, de développement et d'environnement.

Le danger posé par les armes nucléaires est connu depuis la Guerre Froide, mais il a connu un rebond avec les attentats du 11 Septembre. Depuis 2001, l'ONU cherche donc à progresser sur la voie du désarmement tout en écartant la menace de la prolifération. Le Traité de Non-prolifération (TNP) prévoit un contrôle par [l'Agence Internationale de l'Energie Atomique \(AIEA\)](#) pour empêcher le détournement de l'énergie atomique à des fins militaires. Des inspecteurs ont été envoyés en Irak en 1991 par exemple, mais aussi plus récemment en Iran. L'AIEA a parfois du mal à jouer son rôle correctement parce que beaucoup d'Etats sont réticents à accepter un tel contrôle sur leur territoire.

La protection des droits est considérée comme l'une des missions les plus importantes de l'ONU. Pour cela, une [Commission des Droits de l'Homme](#) a été créée au sein d'ECOSOC en 1976. Chargée de la bonne application du Pacte sur les droits civils et politiques, elle peut également être saisie. Bien entendu, la saisine n'est possible que lorsqu'il s'agit d'un Etat partie au pacte qui a autorisé un tel recours en ratifiant le Protocole facultatif numéro 1. (104 membres : n'en font notamment pas partie la Chine, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Russie)

L'aide aux victimes des conflits armés est assurée par le [Haut Commissariat aux Réfugiés](#). Depuis 1990, cette institution est en mesure de mettre en place des couloirs d'urgence humanitaire. La question humanitaire a également été prise en charge par le Conseil de Sécurité quand il a autorisé une intervention en Irak en 1991 afin de protéger les populations Kurdes. L'aide humanitaire peut également être dispensée par des forces d'Etats membres habilités à intervenir par l'ONU. C'est le cas par exemple de l'opération « Restaurer l'Espoir » en Somalie en 1992, ou l'Opération Turquoise au Rwanda en 1994.

Afin de garantir la sécurité au niveau international et au niveau local, il faut permettre les conditions d'un développement économique. L'ONU mène diverses actions visant à diminuer l'écart entre le niveau de vie des PED et des pays industrialisés. [Le Programme des Nations Unies pour le Développement \(PNUD\)](#), un organe d'ECOSOC, dispense une assistance technique aux pays du Sud, notamment par le biais de centres de formation et par l'envoi de matériel. L'assistance financière, quant à elle, est assurée par le PNUD avec l'intervention de la BIRD, du FMI et de la Banque Mondiale. Les fonds sont accordés à condition que les pays bénéficiaires respectent les droits de l'Homme, luttent contre la corruption et règlent leurs différends de manière pacifique.

Enfin, en ce qui concerne l'environnement, l'ONU dispose d'un [Programme des Nations Unies pour l'Environnement \(PNUE\)](#), d'un Fonds pour l'Environnement, et d'un Comité de coordination pour l'Environnement. Tous ces organes ont été mis en place après la Conférence de Stockholm de 1972. Après Rio en 1992, une Commission du développement durable a également été mise en place.

#### LA NECESSAIRE REFORME DU SYSTEME ONUSIEN



Dès son arrivée au poste de Secrétaire Général de l'ONU, en 1997, Kofi Annan annonça qu'il ferait de la réforme de l'ONU une priorité de son mandat. La réforme est nécessaire, et pourtant le poids des habitudes et les intérêts divergents des grandes puissances ne font que la retarder depuis lors. Il faudrait une majorité des deux tiers des Etats, dont les 5 permanents du Conseil de Sécurité, pour réviser la Charte.

#### L'épineuse question financière

Depuis longtemps, l'ONU est confrontée à des difficultés financières. Pour l'exercice biennal 2014/2015, son [budget](#) a atteint les 5,5 milliards de dollars, alors qu'il était de moins de 20 millions en 1946. Ces chiffres peuvent paraître importants et pourtant ils sont faibles à l'échelle des ambitions que se fixe l'ONU. Les Etats contribuent au budget selon leur richesse. Ainsi les Etats-Unis y contribuent à hauteur de 22%, la France 6%, la Chine 2% et le Mali 0,01%. Ces contributions sont obligatoires, mais les Etats ont tendance à faire preuve de mauvaise volonté. Ainsi, les arriérés de contributions en 2014 s'élevaient à 461 millions de dollars. Le budget annuel des différentes organisations de l'ONU se caractérise par sa faiblesse et le fait qu'il provienne de contributions volontaires.

Non seulement l'ONU ne reçoit pas le budget adéquat pour fonctionner correctement, mais elle doit payer extrêmement cher pour ses missions de maintien de la paix. L'ONU doit en effet dédommager les Etats qui fournissent des contingents. Ces ponctions sont tellement lourdes qu'elles font l'objet d'un budget à part. On ne peut pas demander à l'ONU d'être efficace sur le terrain sans lui donner les moyens financiers nécessaires à cet effort. L'ONU ne peut pas garantir la sécurité internationale sans avoir le budget adéquat. C'est là la première réforme à mener. Mais compte tenu de la crise actuelle, il est évident qu'il faudra encore attendre un peu avant de la voir se réaliser.

#### Des institutions paralysées

Le fonctionnement même de l'ONU est à revoir afin de lui permettre d'assurer comme il se doit la sécurité internationale. A l'Assemblée Générale, les résolutions prises se réduisent trop souvent au plus petit dénominateur commun ou à une longue liste informe de désirs, sans impact réel. Certains évoquent aussi l'idée de créer une deuxième chambre à l'Assemblée afin de représenter la société civile. Le Conseil de Sécurité, quant à lui, ne reflète plus assez les réalités géopolitiques contemporaines comme l'illustre l'exercice du droit de veto. De même, une agression ne peut être condamnée dès lors qu'elle est le fait d'un des membres permanents ou d'un de ses alliés (grâce au droit de veto).

## Les Opérations de Maintien de la Paix

Les Opérations de Maintien de la Paix (OMP) sont des opérations à caractère consensuel, entreprises par voie de recommandation acceptée par tous les Etats intéressés et surtout par celui sur le territoire duquel l'opération a lieu. Les OMP visent à assurer la présence physique et impartiale de l'ONU, c'est-à-dire de la communauté internationale. Elles se sont développées à cause de l'incapacité de l'ONU à mettre en œuvre les moyens coercitifs prévus par la Charte aux articles 42 et 43. Les OMP sont souvent associées aux échecs en Somalie, au Rwanda et en ex-Yougoslavie. Cela s'explique par le fait que les casques bleus de l'ONU n'ont pas le mandat pour agir pleinement sur place. De même, il leur manque une structure de commandement adéquate pour être efficace sur le terrain. Aussi, il est de plus en plus difficile de trouver des effectifs pour les OMP. Se battre pour son pays est une chose, mais se battre au nom d'un idéal dans un pays lointain pour le combat de quelqu'un d'autre en est une autre. L'ONU fait désormais appel à des forces régionales pour l'épauler dans ses missions de maintien de la paix. Décentraliser permet plus d'efficacité. Cela permet de diminuer les coûts et d'assouplir les modalités d'intervention.

## La Cour Pénale Internationale

La Cour pénale internationale (CPI), a été créée par la Convention de Rome du 17 juillet 1998. C'est une juridiction permanente qui a pour mission de punir les crimes les plus graves contre le droit humanitaire international, lorsque les criminels ne peuvent être jugés dans leur pays. Pourtant, dans les faits, la compétence de cette juridiction est par essence très restreinte. D'une part, la CPI ne reconnaît que quatre catégories d'infractions : les crimes contre l'humanité, les génocides, les crimes de guerre et les crimes d'agression. D'autre part, elle ne peut intervenir que si le crime a été commis sur le territoire d'un Etat signataire de la Convention, ou si le criminel est un ressortissant de l'un de ces Etats. Enfin, la compétence de la CPI est complémentaire, elle ne peut donc être invoquée qu'en cas de défaillance de l'Etat compétent pour juger le crime. Cette limitation du rôle de la CPI, ajoutée à l'absence de ratification de grandes puissances telles que les Etats-Unis ou la Russie, souligne la difficulté de la communauté internationale à établir une justice internationale.

L'ONU s'est dotée d'une structure lui permettant d'assurer la sécurité internationale mais elle n'a pas été entièrement capable de s'ajuster aux évolutions géopolitiques et aux nouvelles menaces. Malgré ses échecs, il ne faut pas oublier que l'ONU a contribué à résoudre de nombreuses crises, a participé au développement de la sécurité régionale, a apporté de nombreux programmes aux pays pauvres et constitue la seule arène universelle où tous les Etats représentés peuvent discuter. L'ONU a ses forces et ses faiblesses, mais comme l'a dit le Président Jacques Chirac au siège de l'hémicycle, le 23 septembre 2003, « Dans un monde ouvert, nul ne peut s'isoler, nul ne peut agir au nom de tous et nul ne peut accepter l'anarchie d'une société sans règle. Il n'y a pas d'alternative aux Nations Unies. Mais pour répondre aux défis d'aujourd'hui, ce choix fondamental, exprimé par la Charte, exige une profonde réforme de notre organisation ».

SOURCES : [La Charte des Nations Unies](#), [l'Assemblée](#), [le Conseil de Sécurité](#), [la revue POUVOIRS](#), [Cairn.info](#)

Pour en savoir plus sur les institutions onusiennes voir [l'organigramme](#)



# Actualités économiques

## Coopération internationale

### Vietnam-Pologne: coopération renforcée dans le commerce

Le ministère polonais de l'Economie en coopération avec l'ambassade de Pologne au Vietnam a organisé le 14 avril à Hanoi un colloque sur les opportunités de coopération et d'investissement entre les entreprises des deux pays.

[Lire la suite](#) – *Vietnamplus.vn*

### "De nombreux pays du Sud ne seront pas prêts pour la COP 21"

Alors que se profile la 21e conférence Climat à Paris en décembre 2015, destinée à apporter un accord universel sur la problématique du climat, les bailleurs internationaux reconnaissent la nécessité d'accompagner les pays en développement et émergents dans la prise en compte de l'enjeu climatique dans leurs politiques publiques. (...)

[Lire la suite](#) – *Econostrum*

### Infrastructure Projects drive KL global rankings

Kuala Lumpur is set to become a world-class city by 2020, driven by large infrastructure projects under the Economic Transformation Programme. This include the development of an efficient public transport system, which help reduce pollution and traffic congestion, says Arcadis client development director Girish Ramachandran. (...)



[Lire la suite](#) - *Malaysia Investment Development Authority*

## Nouvelles technologies

### Des ondes sonores pour éteindre les incendies

Deux étudiants de l'Université George Mason ont mis au point un extincteur portable qui utilise, non pas de la mousse, mais des ondes sonores pour éteindre un incendie. Encore à l'état de prototype, le dispositif doit subir une batterie d'essais pour tester son efficacité dans différentes conditions. (...)

[Lire la suite](#) – *Industrie & Technologies*

### L'ONU étend l'emploi des drones pour ses missions de maintien de la paix

Alors que les avancées dans le domaine des technologies militaires se multiplient, les Nations Unies restent bien "en deçà" technologiquement, selon un groupe d'experts mandatés par l'ONU et chargés de l'étude des "innovations technologiques dans les opérations de maintien de la paix". Ces derniers ont signalé dans un rapport publié en février, un dangereux désavantage dans ce domaine pour les Casques bleus, confrontés à des situations de violence et d'anarchie, par rapport aux armées sur place. (...)

[Lire la suite](#) - *France 24*

### Des biocapteurs et un Smartphone pour dépister le sida



Des chercheurs ont mis au point une nouvelle plateforme de biocapteurs, associée à une application mobile, qui permet de détecter rapidement différents virus et bactéries dans le sang et la salive. Cette innovation permettrait aux pays en voie de développement de s'équiper d'un nouvel outil de diagnostic efficace et peu coûteux.

[Lire la suite](#) – *Industrie & Technologies*

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud  
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4  
Téléphone : 05 67 16 15 16  
Télécopie : 05 61 39 89 34

# Actualités économiques

## Energie et Environnement

### L'Europe de l'énergie, un enjeu majeur SMART GRID

La Commission européenne plaide pour un projet commun autour des réseaux électriques et gaziers, mais les travaux d'adaptation et d'harmonisation des réseaux pourraient nécessiter 2.000 milliards d'euros d'investissements d'ici à 2025. (...)

[Lire la suite](#) - La Tribune

### L'acidification des océans responsable de la plus grande extinction de tous les temps

La Limite Permien-Trias (LPT), il y a 252 millions d'années, marque une période de crise majeure pour la vie sur Terre. En un temps très court, seulement 60 000 ans, 96% des espèces marines et 70% des espèces sur Terre ont été rayées de la carte. Plusieurs hypothèses sont avancées pour expliquer cette crise dont les éruptions de méga-volcans, la chute d'un astéroïde ou même des microbes ou un sursaut gamma. De nouvelles analyses, publiées dans la revue *Science*, indiquent que l'acidification des océans pourrait être responsable de l'extinction PT. (...)

[Lire la suite](#) - Sciences et Avenir

### Dossier gaz de schiste : toutes les technologies se valent-elles?



Nouvelles prises de position en cascade autour des gaz de schiste suite à la révélation par le Figaro d'un rapport soigneusement enterré par le gouvernement début 2014, qui proposait d'utiliser la technique de stimulation au fluoropropane en guise d'alternative à la fracturation hydraulique. Au final, est-il oui ou non, possible d'exploiter les gaz de schiste de manière propre ? Découvrez dans ce dossier complet tous les articles pour se faire une opinion sur le sujet. (...)

[Lire la suite](#) - Industrie & Technologies

| Actualités de l'ADEC-NS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Web-conférence sur l'innovation le mardi 28 avril 2015 à 11h</b><br/>Organisée par</p>  <p><b>Co Création Consulting</b><br/>Conseil en transformation d'entreprise</p> <p><b>Thématiques abordées:</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'entreprise face aux défis de la mutation</li><li>• Evolution : Nécessité ou Aspiration ?</li><li>• L'entreprise de demain et l'homme repensé</li><li>• Les processus de libération par l'innovation</li><li>• Les outils collaboratifs</li></ul> <p>Pour participer <a href="#">s'inscrire ici</a></p> | <p><b>Questionnaire sur la Newsletter</b></p> <p>Pour améliorer l'efficacité de nos méthodes de communication et mieux comprendre les besoins de nos membres et de nos lecteurs nous avons réalisé un questionnaire très court et rapide à remplir.</p> <p>Voici le lien : <a href="#">questionnaire</a></p>  |

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud  
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4

Téléphone : 05 67 16 15 16

Télécopie : 05 61 39 89 34

Site Internet : [www.adecons.fr](http://www.adecons.fr)